

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Mémorial diplomatique* consacre à l'affaire du Saint-Gothard une note qui établit, avec une égale netteté, les faits et les principes :

« Dans la question soulevée par les interpellations de l'honorable M. Mony, il y a, — dit notre confrère, — deux points essentiels à distinguer : 1° le droit incontestable de la Suisse à établir sur son territoire une voie ferrée, de nature à lui assurer le commerce du transit entre l'Italie et le nord de l'Europe ; 2° la neutralité dont elle jouit et qui est placée sous la garantie des puissances signataires de l'acte final de Vienne.

Sur le premier point, la réponse de M. le duc de Gramont sera, croyons-nous, aussi courte qu'anodine. Si les intérêts commerciaux de la France sont en danger d'être lésés par la ligne du Saint-Gothard, il ne tient qu'à elle de se ménager le transit par le Simplon.

Le second point fait rentrer la question dans le domaine de la diplomatie. La Suisse a été toujours considérée comme la clef de la France, qui a un intérêt impérieux à en faire respecter la neutralité par toutes les puissances et à l'obliger elle-même à ne point permettre que cette neutralité puisse être compromise.

Si nous sommes bien informés, M. le docteur Kern, représentant de la confédération helvétique à Paris, a été autorisé par son gouvernement à donner à M. le duc de Gramont sur ce second point les explications les plus rassurantes.

« La Compagnie concessionnaire du chemin de fer qui traversera le Saint-Gothard est suisse, et il lui est interdit de céder son privilège à toute autre Compagnie sans le consentement du gouvernement helvétique.

« Le tracé du chemin de fer devra être soumis à l'examen du comité du génie de l'armée fédérale, qui devra l'étudier sous le rapport stratégique. Enfin, les gouvernements d'Italie, de Prusse et de Bade, tout en allouant à la Compagnie suisse des subventions pour assurer le succès de l'entreprise, verseront les sommes stipulées entre les mains du directoire fédéral helvétique, qui les remettra à la Compagnie.

« Ces trois gouvernements étrangers n'interviendront dans la construction ou l'exploitation du chemin de fer du Saint-Gothard que par l'entremise de délégués chargés uniquement de surveiller les travaux et l'emploi des fonds.

« De ce qui précède, il résulte qu'on ne saurait comparer l'entreprise du Saint-Gothard ni à l'acquisition du chemin de fer luxembourgeois projetée par la Compagnie de l'Est français, ni au percement de l'isthme de Suez, et qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'elle amène des conflits analogues à ceux que ces deux dernières entreprises ont failli provoquer. »

L'Univers publie la dépêche suivante :

« Rome, 14 juin, 4 h. du soir.

« A la congrégation générale d'aujourd'hui, on a clos la discussion sur le chapitre III du *schema*, après un discours très-écouté et très-remarqué, dit-on, de Mgr Freppel, évêque d'Angers.

« Demain, on ouvrira la discussion sur le chapitre IV et dernier. »

Une correspondance annonce que l'abdication de la reine Isabelle serait arrivée à Madrid.

La *Correspondance du Nord-Est* annonce que l'empereur de Russie a quitté Ems, laissant dans cette ville, de nombreuses marques de sa munificence. Le czar est arrivé à Bickenbach où il a été reçu par le grand-duc de Hesse.

LA LÉGISLATION A SURPRISES.

On lit dans la France :

Nous avons une loi sur le timbre — seulement ce n'est aucune de celles dont nous avions eu tour à tour l'avant-goût depuis six mois.

Ce n'est ni la loi proposée par l'initiative parlementaire, ni la loi présentée par le gouvernement, ni même la loi à double courant qui était sortie tant bien que mal des tiraillements entre la commission et le ministère.

Nous avons la loi de M. Dréolle ; — c'est le seul titre par lequel il soit possible de la désigner.

Une loi originale, une loi toute neuve, qui a le mérite de n'avoir été déformée par aucune étude préliminaire, qui offre la particularité de ne rentrer dans le programme d'aucune des fractions de la Chambre.

Elle a surgi au moment où l'on s'y attendait le moins, cette loi-surprise, du pupitre de notre excellent confrère, M. Dréolle, à peu près comme un diabolin à ressort du fond

d'une tabatière. Aussitôt, ç'a été à qui l'adopterait avec plus d'empressement : le gouvernement l'a adoptée, la commission l'a adoptée, M. de Tillancourt l'a adoptée (dans un troisième rapport supplémentaire), et, finalement, le Corps-Législatif a couronné toutes ces adoptions en y ajoutant la sienne.

Il faut que M. de Girardin trouve une épithète nouvelle pour qualifier cette classe de lois, que ni son esprit si caustique ni son imagination si féconde n'avaient prévue ; son mot de loi factice ne suffit plus.

C'est d'ailleurs une loi complète en son genre.

On bataillait pour savoir si le timbre serait aboli dans six mois ou dans un an et demi. La difficulté est tranchée par le silence. Le mot d'abolition n'est prononcé ni pour le présent ni pour l'avenir.

On hésitait à prendre certaines résolutions, à cause de la perturbation qu'elles pourraient jeter dans le domaine de la presse. La nouvelle loi invite tous les journaux politiques à émigrer dans le département de Seine-et-Oise, où elle leur offre le timbre à 5 centimes meilleur marché qu'à Paris.

On mettait en avant les calculs budgétaires. Le centime de timbre qu'auront à payer dorénavant les feuilles de province coûtera probablement à l'administration plus qu'il ne lui rapportera.

Voilà à peu près, au point de vue de ses dispositions prises en elles-mêmes, les avantages de la loi nouvelle.

Ce qu'elle a de défectueux et d'imprévoyant ne sera pourtant encore que le côté secondaire, dans l'appréciation que son vote impro-

PROUILLETON.

DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON,

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

En vérité, tout ce que je viens de dire, je le répète, je ne l'avais pas deviné par intuition en cinq minutes d'examen, depuis que nous étions entrés dans la salle ; je l'ai appris plus tard et progressivement. Je le dis par avance, afin de n'avoir pas à y revenir.

Pour le moment, je me contentais, après avoir regardé à la ronde, d'observer Sophie et Olivier assis l'un à côté de l'autre. « Comment, me disais-je encore, peut-on se marier à vingt-six ans ? Qu'est-ce qu'une inclination pour qu'on y sacrifie sa liberté ? » Ce problème me tourmentait toujours : la solution qui m'en avait été donnée n'entraît qu'à grand-peine dans mon esprit. Quoi qu'il en soit, j'observais. Olivier parlait lentement, d'un air sérieux et embarrassé. Sophie répondait en souriant ; au mouvement de ses yeux, on voyait qu'elle avait compris avant que les longues phrases de son interlocuteur ne fussent achevées. Je n'entendais

pas ce qu'ils disaient ; M. du Quillio criait si haut et riait si fort que l'écho de sa voix couvrait le bruit des conversations particulières.

Le souper fut annoncé : on passa à table. Je me trouvais placé à côté de Mlle de Trévenin. A part un peu trop d'appât dans son tour de phrase, elle causait avec sens et esprit. Mon autre voisine, Mlle Louise du Quillio, ne me força point à partager mon attention ; elle n'avait d'oreilles que pour les saillies de son père. Il est bon de dire que si M. du Quillio considérait ses filles comme des merveilles de beauté, les filles, à leur tour, tenaient leur père pour l'homme le plus spirituel de la province ; et cette dernière erreur était pire que la première : le brave homme, ainsi mis au pinacle, avait à cœur de soutenir sa réputation ; alors Dieu sait ce qu'il tirait de son sac, en fait de bons mots usés, de vieux dictons, de citations à contre-sens, de grosses plaisanteries dont il riait lui-même à gorge déployée.

« Allons, s'écria M. du Quillio en sortant de table, je retourne donner un coup-d'œil aux foins. Qui m'aime me suive ! Ah ! vous, par exemple, mon cher Olivier, je vous prends au collet ; il faut que vous voyez ça, du foin comme il n'y en a jamais eu. Malepeste ! je prie Dieu que mon procureur ne vienne pas me voir ces jours-ci, plus que jamais il mettrait du foin dans ses bottes. Ha ! ha ! ha !

— Vous permettrez, n'est-ce pas, Pen-Arech ? Je vous enlève votre bâton de vieillesse, mais je vous en laisse un autre, et un solide ! Hi ! hi ! hi !

— A votre gré, mon cher du Quillio, répondit mon père.

— D'ailleurs nous ne serons pas longtemps dehors ; une heure, deux heures au plus.

— Deux heures ! mon ami, observa doucement Mme du Quillio, il sera bien tard.

— Tard ! Voulez-vous vous coucher à neuf, pour vivre nonante-neuf ? Est-ce qu'on peut songer à dormir par ce beau temps ? Du reste je suis bon prince, partageons le différend et la compagnie par la moitié : nous ne serons qu'une heure, et d'un ; j'emène Olivier, Paul et les fillettes, je vous laisse Guy et Sophie, et de deux. Allons ! c'est arrangé. En route, mauvaise troupe ! Pardonnez-moi, Jeanne, vous n'êtes pas comprise sous cette dénomination, vous figurez parmi les volontaires. Acceptez mon bras, je vais vous dire de si jolies choses ! »

M. du Quillio partit en avant sans plus de cérémonie.

Je voyais bien que cet arrangement n'arrangeait pas le pauvre Olivier. Je m'approchai de lui.

« Si tu veux rester, lui dis-je à voix basse, je vais prendre la place.

— Non, merci ! me répondit-il en me serrant la

main ; si je restais, M. du Quillio devinerait pourquoi, et il en prendrait texte pour plaisanter indéfiniment. J'aime mieux faire ce petit sacrifice. Parle un peu de moi à Sophie. »

Après le départ des promeneurs, nous allâmes, de notre côté, Mme du Quillio, mon père, Sophie et moi, faire les cent pas dans le jardin. Mon père marchait lentement et péniblement ; au bout d'un quart-d'heure, il revint s'asseoir avec Mme du Quillio près de la maison.

« Ma chère Sophie, dit-il, je ne veux pas vous clouer à la béquille d'un invalide, continuez à vous promener avec Guy, il vous contera ses voyages d'outre-mer. »

Sophie interrogea du regard Mme du Quillio pour savoir ce qu'elle devait faire ; puis, mon père ayant insisté, elle accepta mon bras.

V.

Nous en étions restés précédemment, Sophie et moi, à l'échange assez prompt du titre aimable de cousin et cousine, et, sur ce, je croyais la connaissance faite entre nous ; il s'en fallait précisément du tout au tout. Une fois que ma future belle-sœur eut son bras passé au mien, je demeurai coi. De mes voyages, qui se réduisaient en définitive à deux traversées assez monotones, pas un mot : c'est de règle, un sujet indiqué d'avance

visé doit infailliblement éveiller parmi le public.

Nous en sommes au troisième changement à vue dans l'espace d'une quinzaine.

L'autre jour, c'était la loi sur les conseils généraux, dont l'économie, longuement préparée, se trouvait bouleversée de fond en comble par deux amendements introduits au cours de la discussion, repoussés par le ministère, puis, en définitive, votés par tous ses membres au scrutin général.

Hier, c'était la loi des indemnités sénatoriales, naguère envoyée d'urgence au palais Bourbon, au risque d'un manque d'égards envers le conseil d'Etat, que l'on se décidait à retirer.

Aujourd'hui, voici une question claire entre toutes, sur laquelle tout a été dit, que tout devait faire considérer comme tranchée en principe, d'un accord presque unanime, à un détail de date près, et qu'un coup de théâtre rejette dans le chaos, entre le provisoire et l'inconnu.

Un pareil spectacle n'est-il point fait pour éveiller la pensée que ni le ministère ni une partie des représentants du pays n'apportent, pas plus dans leurs travaux préparatoires que dans leurs résolutions, cette maturité et cette fermeté d'esprit qui sont les premières conditions d'un bon gouvernement ?

Que le ministère surtout nous permette de le lui dire : à renouveler trop souvent ces épisodes, qui tiennent plus de la pièce à surprises que de la législation sérieuse qui convient à une grande nation, il risquerait d'en voir retomber sur lui-même la principale responsabilité.

Le projet de loi relatif à l'indemnité sénatoriale aboutit au dénouement entrevu dès le lendemain de sa présentation.

M. le garde des sceaux se décide à le retirer.

La nouvelle déjà donnée, il y a quelques jours, mais arrêtée par un dernier démenti, est cette fois authentique.

Le *Moniteur*, à la parole duquel un caractère d'organe ministériel donne en ces sortes de choses une autorité officielle, l'annonce en ces termes :

« Nous apprenons que le gouvernement vient de retirer le projet de loi sur la dotation des sénateurs. Après mûre réflexion, on a préféré régler cette question délicate par une loi de finances plutôt que par une loi spéciale. »

Nous félicitons le ministère d'avoir ainsi franchement renoncé à une solution d'urgence, qui n'avait pas trouvé dans l'opinion publique l'assentiment auquel il s'était sans doute attendu.

Après un très-vif débat, qui accuse plus l'intérêt pratique de la question qu'une connaissance approfondie du sujet, le Corps-

Législatif a adopté le projet dont il était saisi par sa commission sur les annonces judiciaires. La majorité en faveur du projet a été de 144 voix contre 60.

La lecture de la séance du 14 ne nous laisse pas l'impression que la Chambre elle-même ait conscience d'avoir fait une bonne loi.

La loi nouvelle ne fait que déplacer la désignation. Au lieu de la laisser aux préfets, elle la confère aux conseils généraux.

La réunion tenue le 14 au soir par le centre gauche n'a offert qu'un intérêt politique fort secondaire.

Une quarantaine de membres y assistaient.

Après avoir beaucoup parlé de la question du Saint-Gothard, un peu du timbre et incidemment du ministère, on s'est séparé sans avoir arrêté ni même discuté aucun plan de conduite générale.

Le problème de la reconstitution du centre gauche, comme groupe parlementaire organisé, est toujours à l'étude.

Nous lisons dans le *Phare de la Loire* :

Aux nominations que le parti démocratique a obtenues dans les élections départementales et que nous avons annoncées, nous pouvons ajouter aujourd'hui celles :

De M. Crémieux, député, élu par le canton de Romans (Drôme) ;

Du docteur Cornil, à Cusset (Allier) ;

De M. Amédée Renault-Morlière, à Ernée (Mayenne), nommé à une grande majorité contre M. le comte Gustave de Crouy, clercal ;

De M. Raspail neveu, à Mormoiron (Vaucluse) ;

De MM. Ferrouillat et Andrieux, dans les 2^e et 4^e cantons de Lyon.

— Les conseils municipaux d'Oloron, Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), de Villecerf (Seine-et-Marne), ont émis le vœu que les maires soient nommés par les conseils municipaux et dans leur sein.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Nouvelles Diverses.

On a fait circuler des bruits inquiétants sur la santé de l'Empereur ; nous sommes en mesure de réduire ces bruits à leur juste valeur. Voici quel en a été le point de départ.

Le cour devait s'installer à St-Cloud après la réception de lundi dernier, et tout le personnel qui accompagne Leurs Majestés avait reçu l'ordre de se préparer.

L'Empereur étant rentré assez fatigué de la journée des courses au bois de Boulogne, le départ a été contremandé. De là des commentaires qui sont allés grossissant et qui ont fini par transformer en maladie sérieuse, ce qui n'était qu'une très-légère indisposition.

« Oui, me dit-elle à un certain moment, Olivier est si parfait que j'en suis presque inquiète. »

— Comment cela, ma cousine ?
Nous nagions désormais en pleine eau de familiarité.

« Mais, s'il n'a pas de défauts, comment serait-il indulgent ? »

— Mon Dieu, tout simplement parce que les personnes les plus parfaites sont les plus indulgentes.

— Hélas ! par esprit de charité.

— Et vous n'aimez pas la charité, ma cousine ?

— Oh ! si ; mais recevoir toujours, être pardonnée toujours. Y a-t-il rien de plus désespérant à la longue ? Combien je préfère un échange de petits pardons ! Ces mutuels témoignages touchent le cœur et le relèvent alternativement. Pour aimer, ne faut-il pas qu'il y ait quelque égalité, même dans les faiblesses ?

— Voilà une doctrine consolante, dis-je en riant, je sais des gens qui désormais pourront compter sur leurs défauts pour faire passer leurs qualités.

— Mon cousin, vous êtes de ceux-là, je crois, reprit Sophie en m'adressant le plus charmant sourire ; un grain de malice tempère la bonté en vous ; jamais Olivier ne s'est permis tant d'irrévérence envers une de mes réflexions.

— Il est certain qu'il vaut mieux que moi ; il est plus

— On paraît s'accorder à fixer la date des élections municipales vers les derniers jours de juillet.

— M. le marquis de Monthoion est arrivé à Paris, venant de Lisbonne.

M. Bourée est attendu de Constantinople vers la fin du mois.

M. le Vicomte de La Guéronnière part pour Bruxelles, où il va présenter ses lettres de rappel à S. M. le roi des Belges.

Le nouvel ambassadeur à Constantinople compte être rendu à son poste pour les premiers jours de juillet.

— On écrit de Tanger que l'empereur du Maroc, qui entretient avec nous les relations les plus amicales, vient de décider qu'un certain nombre de jeunes gens, appartenant aux premières familles du pays, seraient envoyés à Paris pour y faire leur éducation. Cette mesure constitue un progrès notable, car jusqu'ici les souverains du Maroc avaient évité de mettre leurs sujets en contact avec les Européens.

L'empereur vient aussi de prendre une mesure d'une nature différente, mais qui mérite d'être mentionnée : ayant remarqué les effets produits par la nouvelle arme française dans l'expédition contre les Ouled-Sidi-Scheik, il a ordonné que l'infanterie marocaine serait armée de fusils à aiguille et que cela aurait lieu dans un délai très-rapproché.

— On écrit de Madrid, qu'après la suspension des séances des Cortès, le maréchal Prim se rendra vers le 15 juillet à Vichy. Le maréchal Serrano doit aller aux bains d'Alhama.

— Nous avons à enregistrer une triste nouvelle, prévue depuis quelques jours.

M. Adolphe Barrot, sénateur, est mort jeudi matin, à six heures.

M. Adolphe Barrot était le frère de M. Odilon Barrot et du grand référendaire du Sénat.

— Le *Journal officiel* contient le décret de convocation de la haute cour de justice. Comme nous l'avions annoncé déjà, elle siégera à Blois dans le fameux château qui est aujourd'hui propriété de la ville. Elle est convoquée pour le 18 juillet et sera présidée par M. Zangiacomi, assisté du procureur général Grandperret, de l'avocat général Dupré-Lasale, et des substituts Bergognié et Lepelletier. La nomination des conseillers généraux pour remplir les fonctions de jurés aura lieu le 25 juin.

— Le bruit de la maladie du prince Napoléon, qui s'est répandu, est absolument dénué de fondement.

— Une triste nouvelle nous parvient du camp de Châlons.

Mardi, le général de brigade Noël, commandant l'école de tir, était allé assister au tir à la cible qui est établi aux Ouvrages Blancs. Son che-

val, effrayé par les coups de feu, l'a emporté au milieu des petits bois environnants, où il a été désarçonné. Le général a été relevé dans un état si alarmant que le bruit de sa mort s'était répandu dans le camp pendant la soirée ; heureusement cette triste nouvelle ne s'est point confirmée, et nous espérons que la vie du général Noël est aujourd'hui hors de danger.

— Voici une lettre qu'un fermier écrivit dernièrement à un agronome distingué, en lui recommandant une variété de pourceaux dont il voulait se défaire :

« Cher et honoré monsieur,

» Je suis allé hier à l'exposition de bestiaux, où j'ai trouvé plusieurs porcs de votre espèce et différentes sortes de cochonnets ; ma surprise a été grande de ne pas vous y rencontrer.

» Agrérez, etc. »

Inutile d'ajouter qu'il ne reçut aucune réponse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Jeudi matin, 4 à 500 habitants de la commune de St-Clément-des-Lévées sont venus en pèlerinage à Notre-Dame-des-Ardilliers, dans un double but :

Comme actions de grâces d'avoir échappé à un danger certain, lorsque le tonnerre est tombé sur leur église, au moment des vêpres, alors qu'un grand nombre de fidèles étaient réunis dans le temple ;

Pour demander de la pluie, et prévenir les calamités de la sécheresse qui afflige les campagnes.

Ces 500 pèlerins se sont réunis sur le quai de Limoges, avec le clergé de leur paroisse.

Les R. P. de Chavagnes, qui desservent la chapelle, sont venus à leur rencontre jusqu'au port St-Michel, et tout le monde s'est rendu processionnellement à Notre-Dame-des-Ardilliers. Beaucoup d'habitants de notre ville s'étaient joints à ceux de St-Clément. Le sanctuaire s'est trouvé en peu d'instants complètement rempli.

Il y a eu messe solennelle, sermon par le R. P. Pujaud, suivi d'une allocution de M. le curé de St-Clément.

Après cette cérémonie religieuse, les pèlerins se sont repartis : les uns à pied, beaucoup par des voitures particulières, et quelques-uns par le chemin de fer.

On annonce de nouveaux pèlerinages des communes voisines dans le même but. Les campagnes présentent un aspect des plus tristes.

Les bouchers de Saumur, sans se départir de l'engagement qu'ils ont pris de ne livrer à la consommation que de la viande de bonne qualité, ont décidé qu'à partir de ce jour, le bœuf, premier choix, serait livré au prix de

paraît plus difficile à aborder que tout autre, il faut que les choses jaillissent de source. Nous avons fait cinquante pas dans le plus religieux silence ; je cherchais un exorde quelconque, l'exorde ne venait pas. Comment sortir de là ? Tout-à-coup je demandai à Sophie si elle aimait les fleurs : question piquante de nouveauté, comme on voit. Sophie me répondit d'abord qu'elle les aimait beaucoup, puis qu'elle n'avait pas pour elles de passion déclarée, enfin qu'elle s'en souciait peu. Le plus clair de tout cela c'est que ni l'un ni l'autre nous ne savions guère ce que nous disions. Néanmoins la glace était rompue ; des fleurs au jardin, du jardin à la maison, de la maison à ses habitants et de ceux-ci à Olivier la route se trouvait toute tracée ; nous la suivîmes, et elle nous conduisit à un entretien naturel et intéressant. Je m'étendis sur le compte d'Olivier. Certes, il m'était bien aisé de faire l'éloge de mon bon frère. Sophie convint de ses mérites, renchérit même sur ce que je disais ; elle paraissait aussi libre que moi en pareille matière, et dégagée de toute préoccupation. J'en fus étonné ; il me semblait qu'une jeune fille parlant de celui qu'elle aimait eût dû éprouver quelque embarras, répondre par monosyllabes, approuver par son silence. La tranquillité d'âme de Sophie me montrait, au contraire, qu'elle se possédait parfaitement ; j'en fis honneur à la force de sa raison.

doux, plus patient, plus réfléchi ; son esprit reste toujours à une grande hauteur.

— Oui, il plane et nous rampons.

— Permettez, ma cousine, je n'ai pas dit cela de vous.

— Non, mais vous le pensez, et j'en suis bien aise : ces hauteurs m'effrayent, j'ai été élevée terre à terre, je crains en quittant mon niveau naturel de faire quelque lourde chute. »

En disant ces derniers mots, Sophie avait repris un air sérieux. Peu à peu, la conversation changea de cours. Nous y mettions chacun du nôtre. Je racontai nos jeunes années, à Olivier et à moi, la gravité précoce d'Olivier, ma pétulance et notre bon accord malgré cela. Ensuite j'interrogeai Sophie sur son enfance. Elle me parla du malheur qu'elle avait eu de perdre son père et sa mère, puis de l'éducation incomplète reçue par elle au Plesquen ; elle craignait véritablement de paraître trop inférieure à l'homme qui lui donnerait son nom. Je me récriai, de très-bonne foi, certes ; je la trouvais non inférieure, mais supérieure à toutes les jeunes filles que j'avais pu rencontrer jusque-là. Mais elle ne se rendit pas : à son sens elle ne pouvait faire autrement que de garder l'empreinte du moule où elle avait été jetée dès le premier âge ; et, pour me démontrer cette thèse, elle entra dans de grands détails sur l'intérieur du Ples-

quen. Son raisonnement me touchait peu, je voyais en elle une exception à la loi commune ; mais il y avait dans ses remarques tant de finesse d'observation, une critique si juste et néanmoins si réservée, tant de ménagement pour son oncle, de respect pour sa tante et d'amitié pour ses cousines, que je l'écoutai avec ravissement.

Il faisait presque nuit noire, nous n'avions pas encore songé à rejoindre mon père et Mme du Quillio, quand les éclats de voix du maître de la maison nous apprirent qu'on venait de rentrer au logis.

« Ah ! mon Dieu ! s'écria Sophie, voilà mon oncle revenu. A quoi pensions-nous ? »

— Je pensais, moi, ma cousine, dis-je d'un ton pénétré, que le jour où Olivier pourra du matin au soir vous pardonner vos imperfections, il sera l'homme le plus heureux de la terre. »

— Est-ce qu'on fait des compliments à l'Île-de-France ? me dit-elle en riant.

— Je l'ignore, répliquai-je ; toujours est-il que je n'en ai jamais fait à l'Île-de-France ni ailleurs.

— Eh bien, il y a commencement à tout.

— Apparemment, dis-je.

Et, en effet, je commençais à comprendre comment on peut, à vingt-six ans, voire même à vingt-trois, perdre de gaieté de cœur la belle liberté d'aller aux Indes.

1 fr. 20 le kil. ; le mouton et le veau , au prix de 1 fr. 40 le kil. premier choix, et que les autres morceaux seraient vendus à prix débattu.

Il a été enjoint aux bouchers de l'extérieur qui introduisent dans la ville des viandes dépecées, de les conduire à l'Abattoir où elles seront soumises, pour leur qualité, à l'examen du directeur.

17 juin 1870. (Communiqué.)

Le Journal de Maine-et-Loire publie la lettre suivante, qui répond parfaitement aux sentiments de tous. Elle est intitulée :

Un mot aux bouchers.

Messieurs,

Je prends la liberté de vous adresser la parole, assuré qu'elle ne vous trouvera pas insensibles.

Commerçant comme vous, je suis ami du gain juste et légitime, mais j'ai en horreur l'abus du droit commercial que tous nos concitoyens remarquent présentement en vous.

A l'heure qu'il est, en effet, Messieurs, vous abusez tyranniquement de cette position fautive, de cette crise qui vous procure à vous seuls tout avantage. La sécheresse excessive et permanente privant les fermiers de toute nourriture pour leurs bestiaux, vous donne l'occasion d'acheter ces animaux à vil prix. Vous achetez, par exemple, le veau de vingt à vingt-cinq centimes la livre, et vous le revendez soixante-quinze à quatre-vingts centimes. Contentez-vous donc d'un gain juste et raisonnable.

Voulez-vous, Messieurs, revoir la taxe venir vous imposer encore son joug qui vous fut si pénible? Vous en prenez la route directe.

Angers, 11 juin 1870. F. L.

Nous lisons dans l'Echo du Poitou :

Un boucher de Vivône a eu l'heureuse idée de venir vendre à Poitiers de la viande excellente à des prix très-réduits, en comparaison de ceux auxquels MM. les bouchers de Poitiers la délivrent à leurs consommateurs.

Cette innovation sera bienvenue à Poitiers et forcera MM. les bouchers à se départir de leurs prétentions excessives.

Tout le monde applaudira à cette idée, et nous sommes persuadé qu'elle apportera de gros bénéfices à celui qui se propose de l'exploiter.

Voici ses prix : bœuf, 50 centimes les 500 grammes; veau, 30 cent.

On lit dans la France :

Au ministère de l'agriculture et du commerce, on remarquait à la réception de mercredi soir le nonce du pape et Mgr Grolleau, évêque nommé d'Evreux.

On annonce la préconisation de Mgr Grolleau pour le 27 juin.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure du matin, un violent incendie s'est manifesté dans l'établissement de M. Marc, loueur de voitures et entrepreneur du service des omnibus du chemin de fer, rue de la Gare et rue d'Anjou, à Angers.

Le feu a éclaté dans les magasins à fourrages situés sur la rue d'Anjou, et il a pris dès le commencement une intensité extraordinaire. Les flammes sortaient à pleines fenêtres et, poussées par le vent, allaient jusqu'à une grande distance lécher les façades et les toits des maisons voisines, dont les habitants effrayés s'empressaient de déménager leurs meubles.

Aussitôt l'alarme donnée, les pompiers, les militaires des deux casernes, les employés de la gare sont accourus sur le lieu du sinistre, et, grâce à leur travail énergique et au concours actif d'un grand nombre d'habitants du quartier, le feu a pu être assez promptement concentré dans son foyer. On en était complètement maître à trois heures. Les habitations les plus proches ont à peine souffert.

Quant à la partie de l'établissement de M. Marc qui comprend les magasins à fourrages, les écuries et la remise des voitures, elle est complètement détruite. Tous les fourrages et les harnais qui s'y trouvaient sont brûlés. Les chevaux sont sauvés. Deux cependant ont été atteints par le feu, l'un deux grièvement. Les voitures ont été également préservées : une seule est légèrement brûlée.

Les pertes, qui n'ont pu encore être évaluées qu'approximativement, sont, dit-on, considérables. Il y a une assurance.

PRÉSERVATIF CONTRE LES MOUCHES.

La décoction des feuilles de noyer est un préservatif certain contre les mouches qui, en été, font le tourment des chevaux. Il suffit, pour éloigner ces insectes, de laver les chevaux avec de l'eau saturée du suc caustique et fortement odorant du noyer. Ce moyen est employé avec succès dans les haras d'Angleterre.

CONCOURS POUR L'ADMISSION A L'ÉCOLE NAVALE IMPÉRIALE EN 1870.

Les compositions se feront dans les centres d'examen les 1^{er} et 2 juillet.

Les examens oraux auront lieu aux époques suivantes, dans les villes ci-après : Paris, 3 juillet; Rennes, 28 juillet; Nantes, 12 août.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Malgré la chaleur accablante qu'il faisait

mardi soir, notre salle était cependant assez bien garnie, surtout dans les bonnes places. On tenait beaucoup à entendre la belle voix de notre jeune ténor, M. Dekegel, qui a chanté le rôle d'Olivier d'Enragues, avec un goût exquis, malgré le chagrin profond qu'il venait d'éprouver, en apprenant la triste nouvelle de la mort de son père.

Les artistes ont parfois des situations bien pénibles, forcés par état de chanter ou de rire quand ils ont la mort dans leur famille.

Nous prenons part à sa peine, et nous le félicitons du courage dont il a fait preuve pendant tout le spectacle.

M. Désuiten a admirablement secondé son camarade. Il a parfaitement interprété le rôle original du capitaine Roland. Le duo du 3^e acte lui a valu, avec d'unanimes bravos, les honneurs du rappel. Il chante juste, avec goût, et accentue admirablement tout ses morceaux. C'est enfin un excellent artiste.

Nous passerons légèrement sur M. Jourdan, sur M^{lle} Muret Mézeray, qui, si elle n'y veille pas, perdra toute la sympathie qu'elle s'était acquise. M^{lle} Bergamine, dont la voix chevrotante annonce la fatigue, nous paraît remplie de bonne volonté; cela ne suffit pas toujours; mais à tout prendre elle tient suffisamment son emploi. Elle a été très-gracieuse, très-gentille dans Berthe de Simiane.

Nos sincères compliments en terminant ce rapide compte-rendu à M. Désuiten, qui tient le piano avec talent.

Lundi prochain, *Don Pascale*, musique de Donizetti; nous ne pouvons qu'engager le public à aller entendre ce charmant opéra du grand maître italien.

J. B.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les nouvelles des pays étrangers sont d'une insignifiance complète.

Bruxelles, 16 juin. — L'Etoile Belge croit savoir que le cabinet a résolu de remettre immédiatement au roi sa démission.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 8 juin.

NAISSANCES.

3 juin, Charles Picard, rue de la Petite-Douve; — 4, Célestine Dauzon, rue du Pressoir-St-Antoine; — 5, Félix Touillet, rue de Fenet; — 6, Gustave-Georges Borel, rue de Fenet; — Charlotte-Justine Têtedoye, montée du Fort.

MARIAGES.

3, Eugène Leboucher, jardinier, et Marie Mazetier, veuve Jean-Baptiste Breton, épicière, tous deux de Saumur.

6, Paul-Emile Prat, maître-bottier à l'École

de cavalerie, et Julie-Alexandrine Dureau, marchande lingère, de Saumur.

Jules-Pierre Bourreille, agent-voyer, de l'île-Bouchard, et Marie-Adèle Bouchard, sans profession de Saumur.

DÉCÈS.

1^{er}, Zoé-Amélie Godbillon, sans profession, 48 ans, rue du Petit-Mail; — 2, Hermance Drais, 6 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — 8, Aimée Chanard, sans profession, 53 ans, veuve Charles Besson, quai de Limoges; — Brutus Vanard, 80 ans, journalier, à l'Hospice.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TABACS.

L'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR a l'honneur d'informer les obligataires qu'à dater du 20 juin courant, ils pourront échanger, dans les bureaux de la COMPAGNIE, 17, boulevard Haussmann, à Paris, contre des obligations définitives au porteur, les titres provisoires entièrement libérés. (262)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

GUANOS

ET PÊCHERIES DU NORD

ÉMISSION de 12,000 ACTIONS de 500 francs

RAPPORTANT PLUS DE 14 0/0

DON DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

fait à l'origine de l'exploitation et après avis favorable de MM. DUMAS, BOUSSINGAULT et MICHEL CHEVALIER, pour assurer le développement de l'établissement des Loffoten, reconnu dès lors d'utilité publique;

CENT MILLE FRANCS.

Président du Conseil : M. LEFEBVRE-DURUFLÉ, sénateur, GC.

COMITÉ DE PATRONAGE

ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

* M. J.-A. BARRAL, O. M. N., fondateur et directeur du Journal de l'Agriculture, membre du Conseil général de la Moselle, de la Société centrale d'Agriculture, du Conseil de la Société d'Encouragement, etc.

M. le comte DE BEAUREPAIRE LOUVAGNY, M. N., ancien officier de marine, agriculteur, au château de Grivesnes (Somme).

* M. BELIN, M. N., agriculteur, membre du Conseil général de Seine-et-Marne, maire de Brie-Comte-Robert.

* M. BELLA, O. M. N., ancien directeur de l'École impériale d'Agriculture de Grignon, l'un des administrateurs de la Compagnie des Omnibus de Paris, membre de la Société centrale d'Agriculture, etc.

M. Ad. BOBIERRE, M. N., directeur de l'École supérieure des Sciences de Nantes, docteur ès-sciences et vérificateur des engrais pour la Loire-Inférieure;

M. le comte DU BUAT, M. N., propriétaire, agriculteur dans la Mayenne;

M. GAREAU, M. N., ancien député, membre de la Société centrale d'Agriculture, propriétaire dans le département de Seine-et-Marne;

M. GEVELOT, M. N., manufacturier et agriculteur, dé-

Quand nous entrâmes dans la salle du Plesquen, M. du Quillio, en bras de chemise, racontait avec feu comme quoi la dernière charretée de foin avait été sur le point de verser au détour de la prairie dans le chemin.

« Le détour est mauvais, disait-il. Afin de ne pas piquer dans les ornières, nous nous étions mis tous à la besogne pour aider les chevaux. Ma foi, nous y allions bon jeu bon argent, quand Olivier, qui nous regardait travailler, s'est approché de moi et m'a fait remarquer tranquillement que si nous avançons de trois pas dans la même direction, la roue de droite tomberait dans le fossé. Il avait parbleu raison, le flegmatique Olivier. Il a fallu atteler les chevaux par derrière et reculer... Ah! quelle misère! Enfin, la journée est finie. Ça, il fait chaud : si nous mettions un verre de vin en prison? hup! ou sur le chemin de Laval? Ha! ha! ha! oui, l'avale, comme ça. Vous ne riez pas, ma petite Sophie. Que préférez-vous, Pen-Arech?... Du Pouilly?... du Chambertin?... ou un doigt de fil en quatre? »

— Mon ami, dit mon père qui était la sobriété même, je préfère ne rien boire du tout, car je n'ai pas soif.

— Comment! Boire sans soif, mais c'est justement le privilège de l'homme! Voyons, mesdemoiselles, une petite douceur? Hein! Olivier, ne m'aidez-vous pas, cette fois? »

Olivier remercia en saluant.

« Décidément, vous ne voulez pas que je verse? Ha! ha! ha! Elle est bonne, celle-là! Ha! ha! ha! »

On avait apporté des lumières. Mme du Quillio persuada à son mari qu'il devait remettre son habit.

« Oui, dit-il, crainte d'enrhumer. Et pourtant je suis ferré à glace; or, qui ne craint pas la glace ne craint pas les fraîcheurs de juin. Pen-Arech, une partie de tric-trac? »

Mon père et M. du Quillio entamèrent une partie. Les jeunes filles s'assirent en formant un demi-cercle qui partait de la table du tric-trac et aboutissait au fauteuil de Mme du Quillio. Olivier alla s'asseoir à côté de Sophie. Pour moi, je crus devoir rester près de Mme du Quillio, dont la conversation un peu insignifiante ne m'empêchait pas, durant toute la soirée, de songer qu'il y avait de l'autre côté de Sophie une petite place où on aurait pu discrètement loger une chaise... Mais non, la vraie place était prise.

« Allons nous cou-cou, allons nous coucher, dit M. du Quillio en quittant la table de jeu vers onze heures; allons taper de l'œil, ferme! car il faudra être debout demain au chant du coq; nous en avons encore pour deux ou trois jours à rentrer les foins. Ah! les beaux foins! »

VI.

Pendant trois jours, en effet, M. du Quillio s'occupait presque exclusivement de ses foins. On ne le voyait jamais le matin; il ne consacrait à ses hôtes qu'une demi-heure après chaque repas, et, le soir, deux heures environ; le reste de son temps appartenait aux soins agricoles. Dans la journée, il emmenait avec lui le jeune Paul Kermerel, et ses filles qui paraissaient être faites à cette vie champêtre; Mlle de Trévenin et Sophie l'accompagnaient fréquemment aussi. Quant à Olivier et à moi, nous restions près de mon père à tour de rôle. Lorsque Sophie était avec son oncle dans la prairie, j'offrais à Olivier de lui céder mon tour de promenade. Voilà du moins ce que je fis le premier jour, un peu à contre-cœur déjà. Le second jour, je trouvai je ne sais quel prétexte pour réduire mes offres généreuses à une seule. Le troisième jour, il me sembla que j'avais fait à l'amitié fraternelle toute la part possible; d'ailleurs, savais-je toujours à point nommé quand Sophie était ici ou là? Fallait-il tenir registre de ses allées et venues? cela devenait ridicule. Bref, je gardai mon rang d'inscription pour la promenade.

Cependant, étais-je, en me payant de ces belles raisons, réellement sincère avec moi-même? Hélas! non. Personne ne suivait les pas de Sophie d'un œil plus at-

tentif que moi. J'avais constamment l'oreille au guet pour l'entendre dire à son oncle ou à ses cousines à quelle heure elle irait les retrouver. Puis, la chose bien connue, je mettais en œuvre toute ma diplomatie pour faire coïncider ma sortie avec celle de Sophie. Si elle était rendue avant moi, du plus loin je l'apercevais, et c'était de son côté que je me dirigeais comme par hasard. Il faut dire aussi qu'elle ne cherchait pas à m'éviter; n'avions-nous pas un sujet d'entretien presque obligatoire? Ne devions-nous pas faire l'éloge d'Olivier? Nous le faisons en conscience. De là, mon Dieu, nous passions à autre chose, on ne peut pas se répéter éternellement; nous parlions un peu de Saint-Médac, un peu de Plesquen, et beaucoup de nous. Nous nous demandions l'un à l'autre nos goûts, nos sentiments, nos pensées d'avenir, nous nous faisons parfois de petites guerres, des agaceries d'esprit, des querelles factices; tout cela se terminait par un sourire, ou par un de ces mots charmants que le cœur met sur les lèvres sans qu'on y songe. Il se formait entre nous une langue que nous comprenions seuls, encore ne la comprenions-nous pas clairement, elle résonnait à nos oreilles comme l'écho lointain d'un monde idéal vers lequel nous portaient nos aspirations.

(La suite au prochain numéro.)

puté au Corps-Législatif et conseiller général de l'Orne ;

M. J. GIRARDIN, O **##**, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand ;

* M. Noël-Jacques LEFEBVRE DURUFLÉ, GC *****, propriétaire, sénateur, ancien ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

* M. O. LE ROY DE KÉRANIOU, *****, ancien capitaine au long cours.

M. MALAGUTI, O **##**, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Rennes ;

M. le baron DE MAS, *****, propriétaire dans Seine-et-Marne, président de la Société d'Agriculture de Melun ;

M. NIVIÈRE, O *****, ancien fondateur et directeur de l'École d'Agriculture de la Saulsaye, agronome à Belley.

M. Isidore PIERRE, O *****, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Caen, président de la Société d'Agriculture du Calvados ;

* M. J. RANDOING, O **##**, ancien député et ancien membre des Conseils généraux des Manufactures et

du Commerce, l'un des administrateurs du Canal de Suez.

* M. F. ROHART, manufacturier-chimiste, ancien vice consul de France en Norvège, président du Conseil de surveillance du *Journal de l'Agriculture*.

N. B. Les noms des membres composant le Conseil d'administration sont précédés d'un astérisque.

CONSEIL JUDICIAIRE

M. RAVETON, avocat à la Cour impériale de Paris.

M. WALKER, avocat agréé près le Tribunal de Commerce de Paris.

Directeur : M. F. ROHART
Fondateur de l'établissement des Loffoten.

La puissante C^e RICHER, qui s'occupe avec succès de la fabrication et des engrais, a souscrit à l'avance pour CINQUANTE MILLE FRANCS.

Les titres seront cotés aux Bourses de Paris, de Londres, de Bruxelles, de Vienne et de Berlin.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent, 62, rue

de Turbigo, A LA BANQUE GÉNÉRALE DES VALEURS MOBILIÈRES (siège social) chez ses deux mille correspondants de province, chez tous les banquiers et chez tous les changeurs.

25 fr. en souscrivant, 100 fr. à la répartition, 125 fr. dans le 2^m mois de la souscription; le reste à mesure des délibérations de l'Assemblée générale. (256)

Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni fraks, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix

en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

BOURSE DU 16 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 73 25.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 103 50.

BOURSE DU 17 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 73 15.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 103 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RAEDLÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Raedlé, marchand horloger à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 22 juin courant, à midi.

Le greffier du Tribunal,
CH. PITON.

(263)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A ARRENTER OU A LOUER de suite,

PETIT MAGASIN ET MAISON, rue St-Jean, n° 51.
S'adresser à M. GUÉRINEAU ou à M^e CLOUARD, notaire. (264)

Etude de M^e LE BLAYE notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

20,000 francs, divisibles, à l'intérêt de 4 1/2 pour 100.
S'adresser audit notaire. (250)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1870.

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,
LA TERRE DE L'ALEU

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Cette propriété, aujourd'hui affermée à divers, se compose de terres, rangées, jardins, vignes et prés.

S'adresser à M. BINEAU, propriétaire à Saumur, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (265)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 24 juin 1871,

JARDIN, contenant 1 hectare 21 ares, situé à Saumur, au Champ-de-Foire, exploité par MM. Lesueur frères.

S'adresser à M^e CLOUARD. (196)

A VENDRE

Pour cause de départ,

DEUX EXCELLENTE POSTIÈRES

Agées de six et sept ans.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC MAGASIN

Rue du Puits-Neuf, 27,

S'adresser à M. Mavre BOLOGNESI.

A VENDRE
UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER
Pour la St-Jean 1871,
L'HOTEL DES VOYAGEURS

BIEN ACHALANDÉ,
Situé à Saumur, rue d'Orléans.

Vaste cour, grandes écuries, remises, hangars, magasins, etc.

Cet hôtel offre, en outre, les servitudes désirables pour toute espèce d'industries.

S'adresser à M. ROCHAT. (261)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON,
rue Cendrière,

Précédemment occupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (73)

ON DEMANDE A ACHETER une jument, bai brun, taille 1^m 55.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE BOUTIQUE

CHAMBRE, CAVE ET GRENIER,
Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

ON DEMANDE un Courtier, pour une compagnie d'assurance contre l'incendie à prime fixe. Fortes remises.
S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
S'adresser au bureau du Journal.

UNE FEMME DE 40 ANS, demande à entrer comme femme de chambre ou de charge dans une maison bourgeoise.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

DÉPOT

DE CHARBONS DE BOIS

GARANTIS PUR CHÈNE.

E. FORGE FILS,
Quai de Limoges.

Prix actuel : le gros, sans poussière, F. 7 le sac de 50 kilog.
la petite braise 5 — 50

5 Cent. le no. LE MEILLEUR MARCHÉ 5 Cent. le no.

DE TOUTS LES JOURNAUX ILLUSTRÉS.

LE PETIT ILLUSTRÉ

HUIT PAGES, TEXTE ET GRAVURES
PARAIT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

CHAQUE NUMÉRO CONTIENDRA :

Chronique de partout. — Tribunaux. — Théâtre. — Roman. — Actualités de toute nature. — Portraits contemporains. — Modes. — Musique. — Rébus.

Chaque quinzaine une REVUE COMIQUE PAR CHAM.

Le Petit Illustré publie

LE CHATEAU DE MONTSABREY,

PAR JULES SANDEAU.

Chez tous les libraires et marchands de journaux.
Abonnements : Paris et départements, un an, 8 fr.; six mois, 4 fr.

Administration, passage Colbert, 28, Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

38^e ANNÉE
1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

ÉDITION HEBDOMADAIRE

dite

Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis

Prix : 3 mois, 8 fr. 50 c.

Cette Édition est la plus complète. — Elle paraît tous les Samedis et donne :

Le premier samedi du mois le *Journal des Demoiselles*, tel que le reçoivent les abonnées à l'édition mensuelle.

Et tous les autres samedis, une livraison avec couverture sur papier glacé, orange, renfermant un texte de huit pages consacré aux explications de patrons, aux gravures de modes, aux renseignements sur les toilettes les plus nouvelles : toilettes de bal, de soirée, de ville, etc.

Chaque livraison contient, en plus, huit pages de dessins de travaux, avec leurs explications, et une gravure de mode coloriée.

Et deux fois par mois, c'est-à-dire le 2^e et 4^e samedi, une immense feuille de patrons, soit imprimée recto et verso, soit de patrons pouvant se découper.

Quand il y aura un 5^e samedi dans le mois, cette cinquième livraison sera composée comme les précédentes au point de vue de la plus grande utilité pratique.

Ainsi composée, cette édition hebdomadaire du *Journal des Demoiselles* est la publication la plus complète qui existe en ce genre.

Littérature, instruction, renseignements sur les modes, chronique des théâtres, travaux de famille, cinquante-deux gravures de modes, environ deux cents patrons grandeur naturelle, plus de six cents dessins de travaux, quatre albums de musique, gravures d'art, planches de crochet et de tapisseries par signes, imitation de peintures à l'huile, cartonnages, etc., etc.

Aucune publication de ce genre ne donne à ses abonnées une aussi considérable quantité d'annexes coloriées, de gravures d'art, de musique, etc. — Tel journal se renfermant dans sa spécialité ne donne que des travaux, tel autre que des gravures de modes; de plus, les dessins de ces journaux sont en grande partie empruntés à des journaux allemands qui les ont déjà publiés, tandis que tous les dessins du *Journal des Demoiselles* sont INÉDITS.

Seul, le *Journal des Demoiselles* réunit tout ce qui peut plaire, aussi bien qu'être utile aux jeunes filles, aux jeunes femmes et aux mères de familles. — C'est le journal de la famille, réunissant en effet le côté littéraire instructif et moral au côté pratique des travaux d'intérieur.

PRIX DES AUTRES ÉDITIONS

Édition mensuelle.....	UN AN	12 francs.
Édition bi-mensuelle avec gravures.....	UN AN	18 francs.
Édition bi-mensuelle avec gravures et patrons.....	UN AN	24 francs.

On peut s'abonner pour six mois à partir du 1^{er} Juillet

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,
Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le